*En jaune les parties à personnaliser*

|  |  |
| --- | --- |
| **Nom de l’employeur** | XX |
| **Adresse** du site concerné par la démarche pro-vélo | XX |
| **Nom/prénom** de la (ou des) personne.s présente.s à la réunion | XX |
| **Fonction** | XX |
| **Nom de l’organisme ayant mené la réunion** | XX |
| **Nom/prénom** de l’intervenant | XX |
| **Date** de la réunion cadrage | XX |

Bonjour,

Vous venez de bénéficier d’un entretien de cadrage proposé par le programme [Objectif Employeur Pro-Vélo](https://employeurprovelo.fr/). Durant cet entretien, nous avons parcouru ensemble le résultat de l’autodiagnostic de votre site, relativement au [cahier des charges Employeur Pro-Vélo](https://employeurprovelo.fr/wp-content/uploads/2021/06/Referentiel-LEPV_A4_BD02.pdf). **Ce cahier des charges constitue l’outil pour évaluer régulièrement votre positionnement et vos progrès en matière de développement de l’usage du vélo pour le site concerné.**

**L’autodiagnostic du site fait ressortir les principaux points forts suivants :**

* *X critères obligatoires sont remplis avec en particulier*
* *Lister les X critères obligatoires remplis par le bénéficiaire*

**Vos axes de progrès sont :**

* *Y critères obligatoires sont à valider avant de pouvoir prétendre à un audit de labellisation, en particulier*
* *Lister les Y critères obligatoires non remplis par le bénéficiaire*

**Parmi les actions prioritaires, vous avez exprimé les ambitions suivantes :**

* *Changer le mobilier de stationnement*
* *Organiser une formation pour améliorer la sécurité et donner envie d’utiliser le vélo…*

**Pour ces raisons, nous vous recommandons de sélectionner les prestations suivantes :**

* *SEM – Remise en selle ..*
* *Accompagnement – Diagnostic Mobilité*
* *…*

Pour ces actions*,* le programme Objectif Employeur Pro-Vélo vous propose des prestataires référencés et une prise en charge allant de 40 à 60 % (des plafonds peuvent s’appliquer). Pour bénéficier des prestations du programme et des primes, vous devez signer la charte d’engagement à laquelle vous pouvez accéder directement depuis votre compte personnel. Vous vous engagez en particulier à demander un audit de labellisation (dont le coût est intégralement pris en charge par le programme), condition nécessaire pour pouvoir obtenir le versement des primes.

**Durant notre réunion, vous avez formulé des questions et nous apportons les réponses suivantes :**

* *Vous gérez plusieurs établissements : dans ce cas il faut inscrire chaque établissement sur le site…*
* *Vous cherchez des exemples d’accords pour mettre en place le Forfait Mobilités Durables : vous trouverez à cette adresse des exemples*
* *Vous avez besoin d’un argumentaire pour convaincre votre direction : à télécharger sur notre site*

**Pour progresser rapidement, nous vous encourageons à utiliser les ressources du programme Objectif Employeur Pro-Vélo :**

* Le [livre blanc « devenir employeur pro-vélo »](https://www.fub.fr/sites/fub/files/fub/livreblanc_employeursprovelo.pdf)
* La [lettre d’information](https://447a20d1.sibforms.com/serve/MUIEAFiISI0AGIWNSNYL_gI5_e8MdhQKhVqwHW8Jk1SCOtngApBSmclk3y8QmnRoMB6Igkc64kss0ZfVn71GgZXt4lpPIbwN1nLcQcmrllCGtjWXWYQZblzsAIsac8tx1cw9Z-CV4QwJ-XsMR5nC7XF5hufkM9pX81kfXA9uXFk5XVPWaFb7ePdDzlIV1KGpsIaIg8JpJ7bjVOJk) pour être averti des actualités du programme (webinaires, outils, témoignages…)
* Les [prestations](https://employeurprovelo.fr/objectif-employeur-pro-velo/catalogue/) (stationnement vélo, formation, entretien-réparation, conseil) proposées par des intervenants qualifiés et dont le coût d’intervention est pris en charge par le programme entre 40 et 60 % (versement des primes une fois que vous aurez programmé un audit de labellisation)
* Le [guide pour mettre en place un parking vélo](https://employeurprovelo.fr/wp-content/uploads/2021/08/Guide-stationnement.pdf) de qualité et conforme aux critères du programme
* Le règlement général du Label Employeur Pro-Vélo *(A venir*)
* Le [mode d’emploi](https://employeurprovelo.fr/wp-content/uploads/2022/02/Mode-d-emploi-programme_VF.pdf) du Programme Objectif Employeur Pro-Vélo
* L’autodiagnostic, qui peut être refait pour mesurer ses progrès, après avoir mis en œuvre un plan d’actions (accès depuis votre compte personnel)

Nous vous remercions pour votre mobilisation en faveur du développement du vélo dans votre structure et **vous invitons à signer la charte d’engagement et à la charger** [**sur votre espace personnel**](https://app-employeurprovelo.fr/se-connecter).

Cordialement,

Pour le Programme Objectif Employeur Pro-Vélo,

*Nom et coordonnées de l’intervenant cadrage*